

Compte rendu FSU CHSCTA extraordinaire 19 février 2021



Cette instance a été demandée et obtenue par la FSU afin de voter les avis du CHSCTA du 11 février 2021 car il ne restait plus de votants compte tenu de l'heure tardive.

Pour la FSU : Hélène ALLANIC, Guy FRIADT et Delphine LEROY

UNSA : 2 ; FO : 1 ; SGEN : 0

Le directeur des ressources humaines préside ce CHSCTA en présence de représentants des DSDEN 60 et 02, l'ISST, le conseiller académique de prévention, la conseillère technique du service social et la psychologue du travail.

Le DRH ouvre l'instance après avoir vérifié que le quorum est atteint et rappelle les modalités de cette réunion décidée le 11 février : la présentation et le vote des avis liés à la crise sanitaire. Il précise qu'il fera parvenir au plus vite les avis à monsieur le recteur.

La FSU interpelle le DRH pour lui faire remarquer que depuis 3 semaines les communiqués de presse sont publiés sur le site académique puis tardivement transmis sur l'adresse du secrétariat du CHSCTA.

La FSU donne lecture des avis.

Avis n°1 proposé par la FSU

Les membres du CHSCTA demandent la prise en compte de l'épuisement des personnels de l'éducation nationale.

Vote : 6 pour

Avis n°2 proposé par la FNECFP-FO

Les membres du CHSCTA demandent que soient annulées les suppressions d'heures, de postes, et de classes pour la rentrée 2021, ainsi que le remplacement d'heures postes par la multiplication d'heures supplémentaires. Ils demandent que soient au contraire créés les heures, postes et classes nécessaires et qu'il soit procédé au recrutement urgent et massif de personnels.

Vote : 6 pour

La FSU précise que cet avis n'est pas directement lié à la crise sanitaire, cependant, tout à un lien quand en il est question de moyens. (L'an dernier, la carte scolaire avait été gelée pour raison sanitaire !)

Le DRH rappelle que cet avis est en dehors de la crise sanitaire. La question des moyens, d'utilisation budgétaire de l'éducation nationale dépasse les prérogatives du CHSCTA mais effectivement pas les conséquences.

Avis n°3 proposé par la FSU

Les membres du CHSCTA demandent qu'une enquête académique soit menée sur les masques et sur les conditions de travail avec le port du masque.

Vote : 6 pour

Le DRH demande des précisions à la FSU sur l'objectif de l'enquête.

La FSU rappelle que lors que CHSCTA du 11 février, elle a déjà présenté l'enquête qu'elle a mené dans l'Oise sur les personnels du 1^{er} degré. La FSU demande à avoir une vision académique, mais aussi sur l'ensemble des métiers de l'éducation nationale : qui porte quoi, et les évolutions des pratiques.

Avis n°4 présenté par la FSU

Les membres du CHSCTA demandent que les personnels puissent bénéficier de masques correspondant à leurs morphologies et sensibilités qu'ils soient en tissus (Corèle, Noyoco ou autre) ou chirurgicaux.

Vote : FSU+UNSA : 5 pour ; FnecFpFo : 1 abs

Le DRH questionne l'adaptation à la morphologie, il est compliqué d'adapter pour 1 200 000 personnels. Des adaptations sont déjà présentes pour les personnels en situation de handicap.

La FSU répond que c'est la raison de l'enquête pour éviter de commander n'importe quoi ! Pour la FSU, il est aberrant que 14 académies recommandent des masques après distribution de masques « Noyoco » complètement inadaptés à la parole donc à la pratique de l'enseignement !

Les masques sont parfois trop petits, mais aussi parfois trop grands, ce qui implique une inefficacité du port du masque !

La FSU précise que la commande de 2 tailles de masques adultes à minima doit être envisageable.

L'ISST précise que les nouveaux masques de la marque Boldoduc seront les « Boldo'R max ».

La FSU remarque que ce sont encore des masques à taille unique !

Avis n°5 proposé par la FSU

Les membres du CHSCTA rappellent qu'indéniablement le travail en distanciel est plus chronophage que le travail en présentiel. Les membres du CHSCTA demandent l'étude de l'impact du travail à distance sur les personnels ainsi que le rappel du respect des ORS en prenant en compte l'alourdissement de la charge de travail, les coûts engendrés et leurs restes à charge.

Vote : FSU+UNSA : 5 pour ; FnecFpFo : 1 abs

Le DRH rappelle que le télétravail n'est pas synonyme de bien être mais la situation sanitaire l'impose parfois. Le métier d'enseignant est déjà compliqué et impose une partie du travail à distance à la maison.

Avis n°6 proposé par la FSU

Les membres du CHSCTA demande la transmission régulière d'informations concernant les remontées COVID et tout ce qui concerne les prérogatives de l'instance du CHSCT.

Vote : 6 pour

Le DRH note la demande qui rejoint la remarque faite en préambule.

La FSU précise que la demande est plus large que le seul communiqué de presse. Elle précise que l'on apprend les fermetures de classes par la presse. Elle rappelle qu'elle n'a toujours pas reçu le planning de la campagne de test non plus. Elle rappelle que la FSU peut, si elle a la connaissance des lieux de tests, faire en sorte que plus de personnels soient volontaires car l'intérêt est bien d'avoir une image la plus fiable à un instant t de la situation sanitaire. Cela ne peut se faire que si le nombre de personnes testées est important. Bref, la FSU demande plus de dialogue et de transmission d'information !

Avis n°7 proposé par la FSU

Les membres du CHSCTA demandent à Monsieur le Recteur d'écrire aux chefs d'établissements pour leur demander de bien vouloir réorganiser leurs services de manière à respecter du mieux possible les préconisations du 5 février 2021 du Premier Ministre. De telles réorganisations doivent être systématiquement discutées avec l'ensemble des personnels ATSS dans chaque EPLE et chaque CIO, de façon à satisfaire aux objectifs de prévention du risque d'infection en limitant ainsi les déplacements et la densité des agents dans les établissements scolaires.

Vote : FSU+UNSA : 5 pour ; FnecFpFo : 1 contre

En réponse au vote contre, la FSU précise que cet avis est pour protéger les personnels et n'entrave en rien l'exercice du droit syndical !

Avis n°8 proposé par la FNECFP FO

Les membres du CHSCTA demandent dans la situation du protocole sanitaire renforcé, la garantie d'un espace mis à disposition des personnels dans l'enceinte des EPLE et écoles (Code du Travail Art. R4228-19 à R4228-25).

Vote : 6 abs

La FSU demande des précisions sur cet avis sans en obtenir.

Le DRH précise qu'actuellement, c'est un peu plus compliqué, la question des espaces est posée.

L'ISST rappelle que depuis le 13 février, les personnels peuvent manger sur leur lieu de travail (*dérogation au code du travail parue au JO : Décret N° 2021-156 du 13/02/2021 portant sur l'aménagement temporaire des dispositions du CT relatives aux locaux scolaires*).

Avis n°9 proposé par la FNECFP FO

Les membres du CHSCTA demandent à situation particulière et exceptionnelle (personnels exclus de la restauration scolaire ou administrative) la commande de paniers repas par l'employeur, ou à défaut la prise en charge du coût de livraison, comme formulé dans la FAQ. Une telle prise en charge découle des obligations sur la restauration des agents de l'Etat, en particulier de la subvention versée pour chaque agent à l'organisme qui gère le restaurant administratif (circulaire du 16 Mars 2017 relative aux PIM applicable au 1^{er} Avril 2017).

Vote : FSU + UNSA : 5 Abs ; FnecFp FO 1 pour

Avis n°10 :

Les membres du CHSCTA rappellent que l'avis 10 de l'instance du 6 mai 2020 avait obtenu une réponse favorable de madame la rectrice DAMERON et que les personnels sont toujours en attente de sa mise en œuvre.

Les membres du CHSCTA rappellent que des modalités de remboursement, annoncée lors du CHSCTA du 3 avril, doivent être mises en place rapidement pour que l'ensemble des personnels de l'éducation nationale qui télétravaillent soient remboursés des frais engendrés.

Votes du 6 mai 2020 : Pour : FSU, UNSA, SGEN, FO

Vote du 19 février 2021 : 6 pour

Le DRH rappelle la situation très particulière du 1^{er} confinement. C'est une question qui devrait être prise en considération.

La FSU rappelle les propos de la rectrice DAMERON : il ne peut pas y avoir de frais engendrés par le confinement, les remboursements seront effectifs. Or, à ce jour, des personnels ont toujours en leur possession les factures et attendent la procédure pour se faire rembourser.

Le DRH évoque la prime informatique de 150€ qui est nouvelle et pas anodine. Elle rentre bien dans cette prise en compte.

La FSU rappelle que la prime est pour l'année 2021 et non pour 2020, sera-t-elle doublée ?

Le DRH annonce que la prime sera sur le traitement du mois de février.

Le DRG annonce qu'un CHSCTA extraordinaire sera réuni rapidement en mars (8 mars).

La FSU demande aussi la convocation du CHSCTA pour traiter des questions ordinaires à l'ordre du jour du CHSCTA du 11 février et non traitées.

La FSU rappelle que l'an dernier, les personnels de l'Oise sont partis en congés et n'ont repris qu'en mai ou juin.

Le DRH annonce qu'on ne peut qu'espérer que la rentrée se fasse en mars. Il ne peut que se féliciter que le service public d'éducation nationale soit toujours là.

La FSU aussi se félicite que le service public d'éducation soit présent, par contre, il faut savoir que les personnels sont là mais ne sont pas dupes !